

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Direction de l'environnement
et du développement durable

Rouen, le 22 juillet 2009

Bureau du développement durable
et des milieux naturels

Affaire suivie par Mr François Calentier
Tél. : 02.32.76.53.92 - Fax : 02.32.76.54.60
Mél. :Francois.calentier@seine-maritime.pref.gouv.fr

LE PREFET
de la région de Haute-Normandie
préfet de la Seine-Maritime

ARRETE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec. Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau. Arrêté modificatif n°1.

Vu:

Le code de l'environnement, articles L 212- 4 et R 212-29 à 31,

L'arrêté préfectoral du 17 mars 2009 fixant la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec,

Le courrier du 11 mai 2009 de la Lyonnaise des Eaux, agence de Maromme, société membre de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FPEE) indiquant que Mr Pierre Camboulives n'était plus présent dans sa société et proposant pour son remplacement, dans le 2ème collège, Mr Renaud Francomme,

Le courrier du 10 juillet 2009 de l'Association Départementale des Maires proposant en remplacement de Mr Joël Clément décédé, le nouveau maire de Malaunay, Mr Stéphane Deschamps,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRETE

Article 1:

La composition de la Commission Locale de l'Eau fixée par arrêté préfectoral du 17 mars 2009, est modifiée par les remplacements, dans le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux, de monsieur Joël Clément, décédé, par Mr Stéphane Deschamps, nouveau maire de Malaunay, et dans le collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations, de Mr Pierre Camboulives par Mr Renaud Francomme.

La liste de ces collèges s'établit ainsi qu'il suit:

- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux

1 - représentants nommés sur proposition de l'association des maires de France

- 1-1 Madame Nathalie Thierry maire de Clères
- 1-2 Monsieur Pascal Martin maire de Montville
- 1-3 Monsieur Léon Levasseur maire de Cailly
- 1-4 Monsieur François Dupuis maire de Saint-Germain sous Cailly
- 1-5 Monsieur Maurice Vittecoq maire de Claville-Motteville
- 1-6 Monsieur Patrick Jolly maire de Fontaine-le-Bourg
- 1-7 Monsieur Stéphane Deschamps maire de Malaunay
- 1-8 Monsieur Daniel Grenier maire de Le Houlme
- 1-9 Monsieur Jean Yves Merle maire de Notre Dame de Bondeville
- 1-10 Monsieur Christian Longuemare conseiller municipal de Maromme
- 1-11 Monsieur Christophe Bouillon maire de Canteleu
- 1-12 Monsieur Francis Debrey maire de Fontaine-sous-Préaux
- 1-13 Monsieur Emilien Sanchez maire de Saint-Martin du Vivier
- 1-14 Monsieur Christian Lecerf maire de Darnétal
- 1-15 Madame Valérie Fourneyron maire de Rouen
- 1-16 Monsieur Benoît Anquetin maire de Saint-Aubin Epinay
- 1-17 Madame Nicolle Rimasson maire de Saint-Léger du Bourg Denis

- Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

1 - Chambres d'agriculture de Seine Maritime

Monsieur Denis Langlois

2 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

Monsieur Emilien Lefranc

3 - Syndicat départemental de la propriété rurale de Seine Maritime

Monsieur Arnaud de Germiny

4 - Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Seine-Maritime

Monsieur Jean Louis Leve

5 - Association Nationale pour la Protection des Eaux et rivières TOS

Monsieur Claude Déchamps

6 - Associations de consommateurs: UFC Que Choisir

Monsieur Alain Rouziès

7 - Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Haute Normandie

Madame Cindy Hutt

8 - Cailly Environnement

Monsieur Bernard Ryckewaert

9 - Association Syndicale de l'Industrie et du Commerce de l'Environnement Normand (ASICEN)

Monsieur Antoine Mahieu

10 - Association Régionale pour l'Etude et l'Amélioration des Sols (AREAS)

Monsieur Jean François Ouvry

11 - Fédération des chasseurs de Seine-Maritime

Monsieur Michel Raulin

12 - Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FPEE)

Monsieur Renaud Francomme

13 - Comité départemental de la Seine Maritime de Canöe-Kayak

Monsieur Jean Pierre Reygnier

14 - Fédération Nationale des Associations de Riverains et Utilisateurs Industriels de l'Eau (FENARIVE)

Monsieur Frédéric Juhel

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangées.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine Maritime (consultable sur le site Internet de la préfecture – publications légales - module RAA) et mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement, www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine Maritime, le président du syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général adjoint

Pierre Larrey